

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FORESTIER EN CHEF

2020-2021



**Coordonnatrice et rédactrice**

Lise Guérin

Responsable des communications

**Collaborateurs à la rédaction**

Nathalie Bolduc

Jean-Simon Fortin, ing.f.

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Camille Ménard, biol., M.Sc.

**Révision linguistique**

Claire Fecteau

**Graphisme**

Pige Communication

**Photo en page couverture**

Olivier Cameron-Trudel

**Bureau du forestier en chef**

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone: 418 275-7770

Courriel: [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca)

Ce document est accessible sur le site Internet

[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Édition imprimée): 978-2-550-90077-1

ISBN (Édition en ligne): 978-2-550-90078-8

ISSN papier: 1911-4435

ISSN en ligne: 1911-4443

Bureau du forestier en chef

# LETTRE AU MINISTRE

---



16 septembre 2021

**Monsieur Pierre Dufour**

Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 4Z1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport d'activités 2020-2021 du Bureau du forestier en chef.

Ce rapport rend compte des activités accomplies par notre organisation du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et énonce notre plan d'action pour la période 2021-2022.

Notre rapport annuel d'activités présente également notre organisation, notre mission, nos mandats et rappelle l'origine de la fonction de Forestier en chef qui en est à sa 15<sup>e</sup> année d'existence.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du personnel du Bureau du forestier en chef qui ont su maintenir leur excellente prestation et atteindre nos objectifs de mission pendant cette année marquée par le télétravail et la pandémie de COVID-19.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Forestier en chef**

Louis Pelletier, ing.f.



# ▶▶▶ TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020-2021 .....	1
LE FORESTIER EN CHEF .....	3
La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec .....	3
Les responsabilités du Forestier en chef .....	4
La mission, la vision, les valeurs et les principes du Bureau du forestier en chef .....	5
L'indépendance de la fonction.....	5
L'organisation .....	6
L'équipe de direction .....	8
Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2020-2021 .....	9
Les principes du développement durable au Bureau du forestier en chef.....	10
Les principes de développement durable mis en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef.....	11
LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020-2021 .....	13
Les possibilités forestières 2023-2028 .....	13
Aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Analyse des résultats de la période 2013-2018 .....	14
Les changements climatiques et possibilités forestières.....	15
L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs .....	17
Le système de gestion de la qualité .....	18
Les progrès des outils de calcul des possibilités forestières .....	19
La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique.....	20
Les 15 ans de la fonction de Forestier en chef .....	20
LE PLAN D'ACTION 2021-2022 .....	22
ANNEXE 1 – Organigramme .....	25
ANNEXE 2 – Possibilités forestières de la période 2018-2023 .....	27
ANNEXE 3 – Tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2024.....	28
ANNEXE 4 – Les 16 principes du développement durable et leur définition.....	30
LISTE DES FIGURES	
Figure 1. Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2021.....	7
Figure 2. Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2021 .....	9





## **LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020-2021**

### **Aménagement durable des forêts – Analyse de la période 2013-2018**

En juillet 2020, le Forestier en chef a remis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, une analyse mettant en lumière des constats et des points positifs au regard de l'aménagement de la forêt au Québec, des éléments à améliorer et des recommandations.

Les travaux ont été effectués sur la base des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts servant à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps.

### **Possibilités forestières de la période 2023-2028**

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'équipe du Bureau du forestier en chef a poursuivi les travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières qui seront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028.

Sur un total de 57 unités d'aménagement réparties en forêt publique, 29 ont fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières. Pour leur part, les 28 autres unités d'aménagement ont été analysées en vue d'une mise à jour ou d'une reconduction de leurs possibilités forestières.

La détermination des possibilités forestières de la période 2023-2028 aura lieu à l'automne 2021.

### **Territoires forestiers résiduels**

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières de 31 territoires forestiers résiduels.

Les régions concernées par ces déterminations sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale, la Mauricie, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et les Laurentides.

## Changements climatiques et possibilités forestières

Le 27 février 2021, le Forestier en chef et ses partenaires scientifiques ont diffusé les résultats d'un projet de modélisation de l'effet des changements climatiques sur la forêt.

Le projet Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination des niveaux de récolte au Québec avait pour but d'entreprendre le processus d'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la détermination des possibilités forestières.

## Forestier en chef – 15 ans d'existence

La fonction de Forestier en chef a eu 15 ans d'existence cette année. En effet, le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (chapitre M-25.2) créant ainsi le poste de Forestier en chef. La mise en place de cette fonction constituait l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.



## ▶▶▶ LE FORESTIER EN CHEF

### La fonction, son origine et son rôle dans la gestion forestière au Québec

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (chapitre M-25.2) créant le poste de Forestier en chef. La mise sur pied de cette fonction constitue l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe) dont le mandat était de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gestion des forêts du Québec. Le Forestier en chef a pour principale fonction de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels situés en forêt publique.

#### Les possibilités forestières

Les possibilités forestières correspondent au volume maximal des récoltes annuelles de bois que l'on peut prélever en forêt publique, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. Le calcul des possibilités forestières doit tenir compte de certains objectifs d'aménagement durable des forêts tels la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition et leur structure d'âge, ainsi que leur utilisation diversifiée.

Déterminées aux 5 ans par le Forestier en chef, les possibilités forestières peuvent être modifiées, à la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lorsque les circonstances sont telles que, sans une modification immédiate de celles-ci, l'aménagement durable des forêts risquerait d'être compromis ou lorsque sur la base des mêmes considérations que celles prévues pour sa détermination, les possibilités peuvent être revues à la hausse.

Pour la période 2018-2023, les possibilités forestières sont établies à 34,1 millions de mètres cubes bruts de bois annuellement. Elles sont réparties au sein de 59 unités d'aménagement situées dans 14 régions forestières au Québec. L'annexe 2 présente les possibilités forestières par région pour la période 2018-2023.

#### Un maillon clé dans la gestion forestière

Le calcul des possibilités forestières est un exercice technique et scientifique produit sur la base des connaissances les plus récentes en matière d'évolution de la forêt ainsi qu'au moyen d'outils de calcul dotés de capacité d'optimisation et de spatialisation. Les inventaires écoforestiers récents, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le calcul des possibilités forestières.



Une fois qu'elles sont déterminées par le Forestier en chef, les possibilités forestières sont transmises au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et rendues publiques. L'élaboration des scénarios d'attribution des bois, la planification forestière et la confection des plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels sont, par la suite, produits sur la base des données du Forestier en chef. Maillon clé dans la gestion forestière au Québec, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières est également sollicitée avant la prise de décision de tout projet pouvant avoir des impacts sur la disponibilité en bois ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts.

## Les responsabilités du Forestier en chef

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le Forestier en chef a les principales responsabilités suivantes :

- établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières des forêts du domaine de l'État ;
- préparer, publier et maintenir à jour un Manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- déterminer, réviser et modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- produire des avis et conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale des forêts attribuables et la délimitation des unités d'aménagement, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

# La mission, la vision, les valeurs et les principes du Bureau du forestier en chef

## Mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec.

## Vision

Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois.

## Valeurs et principes

### Expertise et rigueur

- Assurer l'expertise professionnelle par l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun.
- Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.

### Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail.

### Indépendance et transparence

- Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission.
- Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission.

## L'indépendance de la fonction

La fonction de Forestier en chef revêt un caractère unique en raison du statut d'indépendance que la loi lui accorde ainsi que des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef en matière de détermination des possibilités forestières.

Ainsi, le Forestier en chef produit ses rapports et rend ses décisions sans ingérence. Sur le plan des communications publiques, il possède un site Internet distinct de celui du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et met en œuvre ses propres stratégies de diffusion d'information. Il énonce la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et les valeurs qui guident l'ensemble de ses actions.

De plus, il produit son propre rapport annuel d'activités et son plan stratégique dont le tableau synoptique se décline en actions, en indicateurs et en cibles prévus au cours des années 2021 à 2024. Pour en prendre connaissance, consultez le tableau synoptique présenté à l'annexe 3.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Forestier en chef peut faire enquête et est investi des pouvoirs et de l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37), à l'exception de celui d'imposer l'emprisonnement. L'indépendance du Forestier en chef est d'une importance majeure pour le maintien de la crédibilité de ses décisions auprès du milieu forestier et de la population. Elle constitue l'un des fondements de la fonction et de l'organisation. Le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.



## L'organisation

Au 31 mars 2021, 50 personnes étaient à l'emploi du Bureau du forestier en chef. Ces employés étaient répartis dans 13 bureaux situés dans 8 régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Laurentides, la Mauricie et l'Outaouais. Le siège social de l'organisation est situé à Roberval dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

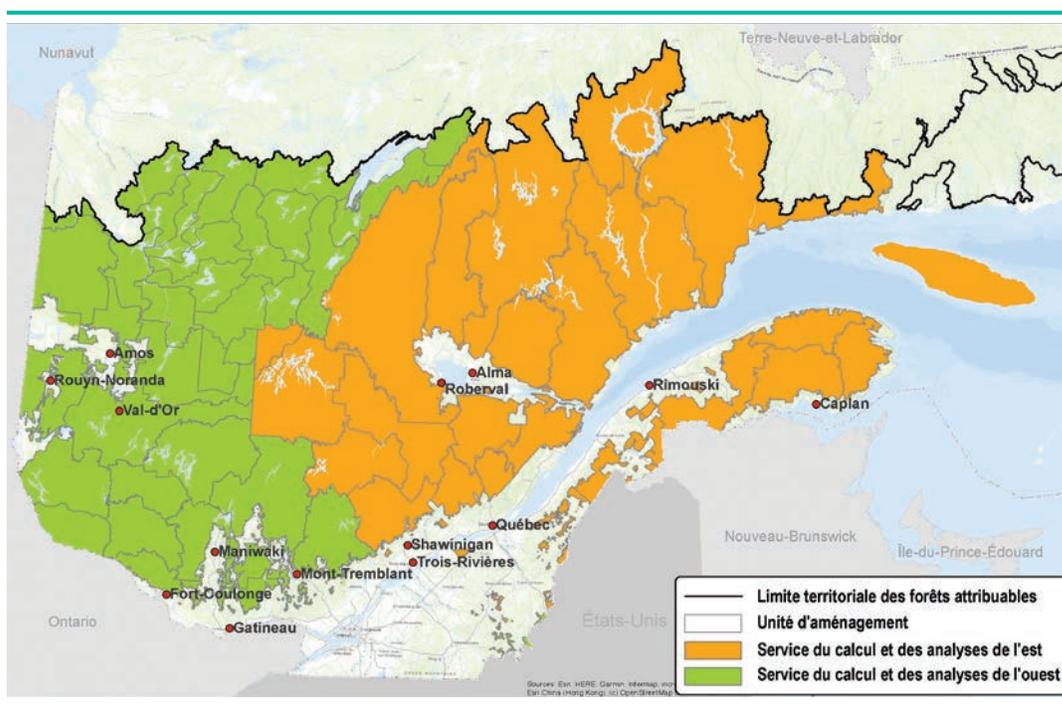
### Bureau du sous-ministre associé

Le Bureau du sous-ministre associé est constitué du Forestier en chef de qui relèvent le directeur du calcul et des analyses, un chargé de projet senior, une conseillère scientifique, un adjoint exécutif, une responsable des communications et une technicienne en administration.

### Direction du calcul et des analyses

La Direction du calcul et des analyses est chargée de l'ensemble des activités techniques du Bureau du forestier en chef dont, notamment, l'évaluation des possibilités annuelles de récolte dans les forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer l'effet qu'auront les décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et sur les forêts et d'en produire un rapport détaillé visant à fournir une information éclairante aux décideurs et à la population. La Direction du calcul et des analyses est composée des trois services suivants :

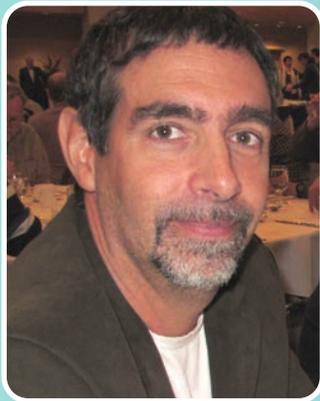
- Le «Service du calcul et des analyses de l'est» comprend les analystes chargés d'effectuer les analyses et le calcul des possibilités forestières des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale;
- Le «Service du calcul et des analyses de l'ouest» dessert les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Estrie et du Nord-du-Québec;
- Le «Service du support à la production» dont les responsabilités sont les suivantes :
  - développer les outils informatiques requis pour réaliser le calcul des possibilités forestières;
  - effectuer tous les travaux de géomatique requis pour la réalisation du calcul des possibilités forestières;
  - produire les modèles de base nécessaires pour le calcul des possibilités forestières et pour la réalisation des stratégies régionales d'aménagement forestier et en soutien aux décisions du Forestier en chef.



**FIGURE 1**

Localisation des employés du Bureau du forestier en chef au 31 mars 2021

## L'équipe de direction



**Jean Girard, ing.f., M.Sc.**  
Directeur  
Direction du calcul  
et des analyses



**Louis Pelletier, ing.f.**  
Forestier en chef



**Simon Guay, ing.f.**  
Chef de service  
Service du support  
à la production



**David Baril, ing.f.**  
Chef de service  
Service du calcul  
et des analyses de l'ouest



**Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.**  
Chef de service  
Service du calcul  
et des analyses de l'est

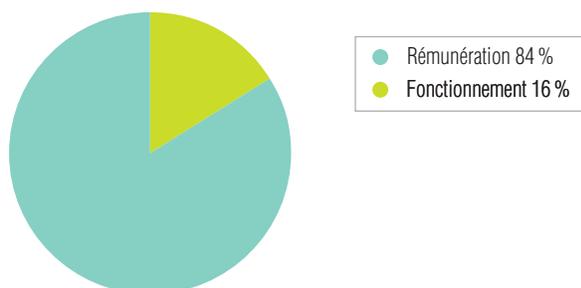
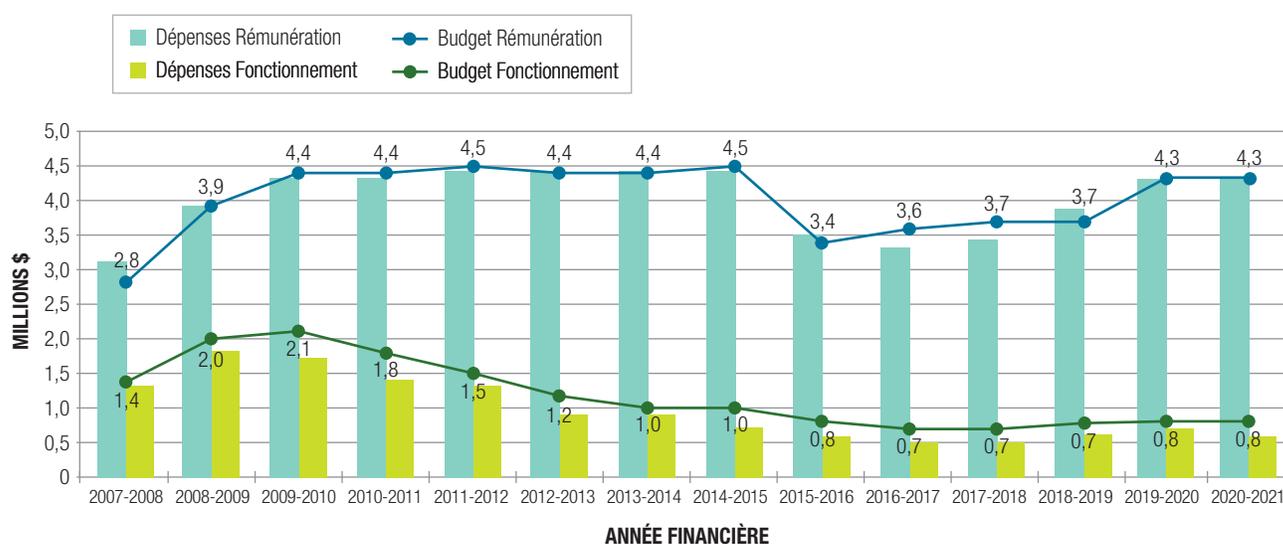
## Le budget et les dépenses d'opération pour la période 2020-2021

En 2020-2021, les crédits budgétaires autorisés pour le Bureau du forestier en chef ont été de 5,08 M\$. De ce montant, 4,3 M\$ ont été consacrés à la rémunération du personnel et 0,78 M\$ au fonctionnement.

La figure ci-dessous indique les crédits budgétaires accordés à l'organisation par rapport aux dépenses réelles liées à la rémunération et au fonctionnement depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef.

**FIGURE 2**

Budget et dépenses d'opération du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2021



# Les principes du développement durable au Bureau du forestier en chef

## Les seize grands principes du développement durable

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), adoptée à l'unanimité le 13 avril 2006, reconnaît le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Suivant cela, elle précise que la recherche d'un développement durable passe par la prise en compte d'un ensemble de 16 principes\* de développement durable :

- Santé et qualité de vie
- Subsidiarité
- Préservation de la biodiversité
- Équité et solidarité sociales
- Partenariat et coopération intergouvernementale
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Protection de l'environnement
- Prévention
- Production et consommation responsables
- Efficacité économique
- Précaution
- Pollueur payeur
- Participation et engagement
- Protection du patrimoine culturel
- Internalisation des coûts
- Accès au savoir

## Leur mise en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef

Les ministères et les organismes publics sont invités à mettre en œuvre ces principes dans leur propre sphère d'intervention. Ces principes constituent en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre de sa mission et particulièrement lors du calcul et de la détermination des possibilités forestières, le Forestier en chef met en application 11 de ces 16 principes.

La section qui suit présente ces 11 principes de développement durable liés à la mission du Forestier en chef de même que des précisions à l'égard de leur application concrète dans les travaux du Forestier en chef.

\* Consultez l'annexe 4 pour prendre connaissance de la définition complète de chaque grand principe de développement durable.

## Les principes de développement durable mis en œuvre dans le cadre de la mission du Forestier en chef

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS À LA MISSION DU FORESTIER EN CHEF	COMMENT CES PRINCIPES SONT-ILS MIS EN ŒUVRE DANS LA MISSION DU FORESTIER EN CHEF ?
<p><b>Équité et solidarité sociale</b></p> 	<p>En s'assurant que le calcul des possibilités forestières prenne en compte l'ensemble des besoins sociaux, économiques et environnementaux de la société d'aujourd'hui et de celle de demain.</p> <p>En s'assurant que la pérennité de la forêt demeure au cœur de la mission du Forestier en chef.</p>
<p><b>Protection de l'environnement</b> <b>Préservation de la biodiversité</b></p> 	<p>Par la prise en compte de la protection de la biodiversité, d'aires protégées, de paysages sensibles, d'habitats fauniques, d'écosystèmes forestiers exceptionnels, des espèces menacées ou vulnérables.</p> <p>Par la prise en compte des règlements à l'égard de la préservation de l'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, etc.</p>
<p><b>Respect de la capacité de support des écosystèmes</b> <b>Prévention</b></p> 	<p>En considérant l'impact des changements climatiques sur les forêts, la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale.</p> <p>En s'assurant que l'aménagement forestier maintienne la capacité productive des forêts et en fournissant des analyses à cet effet.</p> <p>Par la prise en compte des perturbations naturelles telles que l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.</p>
<p><b>Efficacité économique</b></p> 	<p>Par le développement d'outils économiques en lien avec les activités sylvicoles et forestières. Ces avancées permettent d'éclairer et de guider les décideurs vers les choix d'aménagement favorisant la vitalité économique des régions.</p>

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS À LA MISSION DU FORESTIER EN CHEF	COMMENT CES PRINCIPES SONT-ILS MIS EN ŒUVRE DANS LA MISSION DU FORESTIER EN CHEF ?
<p><b>Participation et engagement</b>  <b>Accès au savoir</b>  <b>Subsidiarité</b></p>  	<p>Par une diffusion publique des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières. Cette activité de communication vise à informer la population et à recueillir des informations pouvant améliorer la qualité des analyses.</p> <p>Par des ententes de collaboration avec les milieux de la recherche et les experts des autres provinces canadiennes.</p> <p>Par le partage des connaissances à l'égard de l'intégration des changements climatiques dans le calcul des possibilités forestières.</p> <p>Par les présentations publiques du Forestier en chef et des spécialistes de l'organisation à l'égard des travaux, des analyses en cours, des avis et des recommandations au ministre.</p>
<p><b>Prévention</b></p> 	<p>Par la prise en compte des risques liés à la récurrence de feux de forêt, des épidémies d'insectes et des maladies.</p>
<p><b>Protection du patrimoine culturel</b></p> 	<p>Par la prise en compte des ententes et des traités convenus avec les communautés autochtones.</p>

\* Louis Pelletier, Forestier en chef, en compagnie de la Forestière en chef de la Colombie-Britannique, Diane Nicholls.

# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020-2021

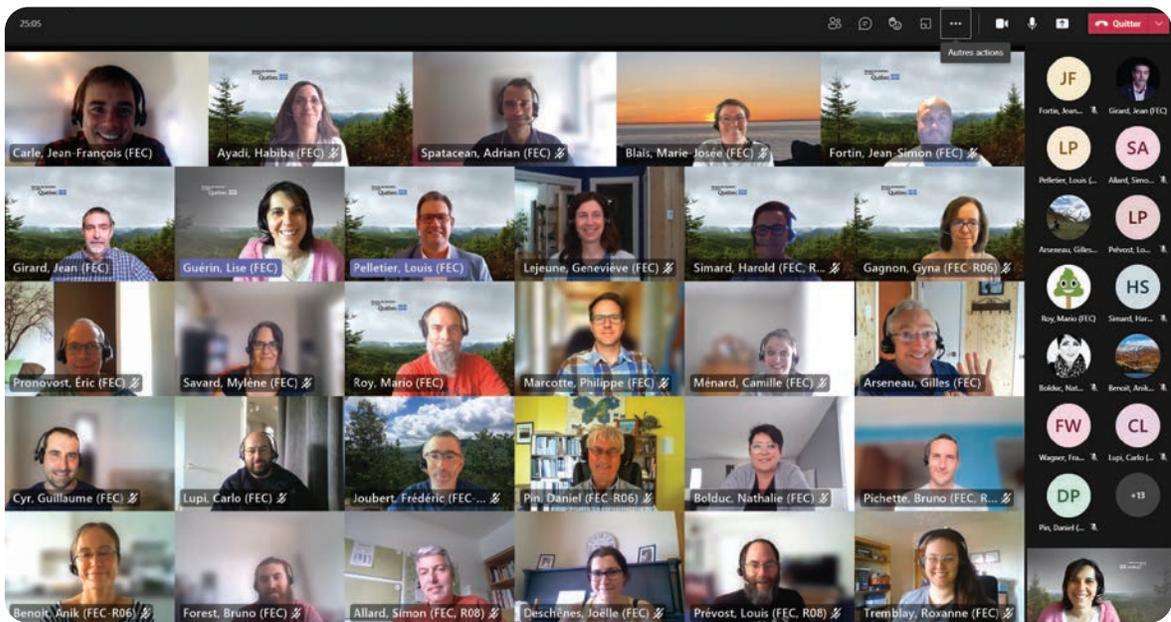
## Les possibilités forestières 2023-2028

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'équipe du Bureau du forestier en chef a poursuivi les travaux en vue de la prochaine détermination des possibilités forestières qui seront en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028.

Vingt-neuf des 57 unités d'aménagement de la province ont fait l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières. Ces unités d'aménagement sont situées dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale. Pour leur part, les 28 autres unités d'aménagement ont vu leurs possibilités forestières être mises à jour ou reconduites.

### Les travaux progressent en télétravail

L'exercice actuel a vu une intense progression des travaux malgré le télétravail et les conférences virtuelles imposés par la situation de la pandémie de la COVID-19. Toutes les unités d'aménagement faisant l'objet de nouveaux calculs disposent d'une modélisation opérationnelle et d'une stratégie d'aménagement résultant d'échanges avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La situation de chaque unité d'aménagement ne faisant pas l'objet d'un nouveau calcul des possibilités forestières a aussi été examinée et selon chaque cas, les ajustements à apporter aux niveaux de récolte sont en cours d'élaboration. Des facteurs tels les feux de forêt, les dommages causés par la tordeuse des bougeons de l'épinette ainsi que la désignation de nouvelles aires protégées sont en évaluation dans ce processus.



La rencontre générale des employés du Bureau du forestier en chef de même que toutes les réunions de travail de l'année se sont déroulées entièrement en mode virtuel. Déjà expérimentée avec les outils de téléconférence, l'organisation a su maintenir une prestation de service optimale.

## Présentation publique des résultats préliminaires au printemps 2021

Les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières de l'ensemble des régions forestières du Québec seront présentés publiquement lors d'une série de rencontres virtuelles avec les parties intéressées. Ces rencontres permettront aux participants de connaître les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières, mieux comprendre cet exercice, les méthodes employées et les éléments pris en compte dans les travaux. Ces rencontres ont également pour but de répondre aux questions des parties intéressées et de recueillir de leur part des éléments susceptibles d'améliorer les analyses avant la détermination des possibilités forestières prévue à l'automne 2021.

## Possibilités forestières de territoires forestiers résiduels

Le Forestier en chef a la responsabilité de déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels. Ces déterminations peuvent se faire à la lumière de nouvelles informations ou à la demande du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Forestier en chef a déterminé les possibilités forestières de 31 des 86 territoires forestiers résiduels. Les régions concernées par ces déterminations sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale, la Mauricie, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et les Laurentides.

## Aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Analyse des résultats de la période 2013-2018

Le 27 octobre 2020, le rapport intitulé *Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Période 2013-2018*, a été rendu public.

L'analyse du Forestier en chef permet de mettre en lumière des constats, des points positifs au regard de l'aménagement durable de la forêt, des éléments à améliorer et des recommandations.

### Les six critères à la base de l'analyse du Forestier en chef

Cette analyse a été effectuée sur la base des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts servant à évaluer l'état des forêts et à mesurer les progrès au fil du temps. Ces 6 critères sont les suivants :

1. Diversité biologique
2. État et productivité des écosystèmes
3. Sol et eau
4. Contribution aux cycles écologiques planétaires
5. Avantages économiques et sociaux
6. Responsabilité de la société

## Principaux constats

À la lumière des évaluations du Forestier en chef, les principaux aspects positifs qui se dégagent sont que la forêt du Québec se porte bien et, considérant les informations dont nous disposons, sa pérennité est assurée. À l'échelle provinciale, le volume de bois récolté n'excède ni les possibilités forestières ni les attributions de bois. Les activités d'aménagement et de récolte sont durables et la forêt n'est pas surexploitée.

Toutefois, certains éléments demeurent préoccupants et des recommandations sont soumises à leur égard.

## Éléments à surveiller

En résumé, les éléments à surveiller sont les suivants : la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la production de bois en essences et en qualité désirées en forêt feuillue et l'utilisation des bois sans preneur. Par ailleurs, l'analyse du Forestier en chef souligne l'importance de profiter d'occasions telles que la reconnaissance de certains territoires à titre d'aires protégées, le développement de nouveaux produits du bois et le potentiel de la forêt dans la lutte contre les changements climatiques.

Enfin, l'analyse du Forestier en chef met en lumière la nécessité de hausser les suivis à l'égard des modalités d'aménagement écosystémique mises en place il y a plusieurs années pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs définis au départ.

Cette analyse a été réalisée en toute indépendance. Elle se doit d'être considérée comme un instrument de mesure et d'amélioration continue dans le cadre du régime forestier.

## Une analyse requise en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Conformément à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs doit produire un bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts couvrant la période 2013-2018. Ce bilan doit également comprendre une analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État préparée par le Forestier en chef.

## Les changements climatiques et possibilités forestières

Le 27 février 2021, le Forestier en chef a rendu public le rapport intitulé *Intégration des changements climatiques et développement de la capacité d'adaptation dans la détermination des niveaux de récolte au Québec*.

Ce rapport fait état des travaux réalisés par le Forestier en chef entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 30 novembre 2020 à l'échelle de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les travaux réalisés avec la participation de Ressources naturelles Canada, du Centre de foresterie des Laurentides, du Consortium Ouranos, de la Direction de la recherche forestière du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de plusieurs universités\* avaient pour but

\* Université du Nouveau-Brunswick, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

d'entreprendre le processus d'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la détermination des possibilités forestières.

### **Contexte et résumé du projet**

Les changements climatiques transforment les écosystèmes forestiers en modifiant leur productivité, leur composition et leur structure. La prise en compte de ces changements fait partie des dispositions légales de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier du Québec*.

Au Québec, la mission principale du Forestier en chef est de déterminer les possibilités forestières. Pour ce faire, il modélise l'évolution de la forêt sur un horizon de 150 ans en fonction d'hypothèses basées sur des conditions environnementales stables dérivées de données historiques. Actuellement, dans le cadre de la détermination des possibilités forestières, les risques associés aux changements climatiques ne sont pas pris en compte, faute de connaissances et d'une méthodologie compatible avec le calcul des possibilités forestières.

C'est dans ce contexte et pour pallier cette réalité que le projet a été soumis à la plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada. Sous la gouverne du Forestier en chef, le projet a poursuivi l'objectif de développer une approche qui permet une meilleure prise de décision au regard de la pérennité de la ressource forestière et dans le choix des mesures d'adaptation les plus appropriées face aux risques appréhendés.

### **Des enseignements à retenir**

Ce projet a permis de démontrer qu'il est possible de modéliser les différentes interactions des événements climatiques futurs avec l'aménagement forestier à l'échelle régionale. En plus d'identifier certains risques pour la forêt du Saguenay–Lac-Saint-Jean, certaines modalités d'adaptation potentielles ont pu être identifiées et testées. De plus amples développements seront nécessaires pour s'assurer que le processus d'aide à la décision puisse évoluer avec le modèle développé et cheminer en intégrant les divers paliers participant aux décisions.

### **Connaissances à approfondir**

Par ailleurs, les résultats obtenus amènent une réflexion plus large sur les façons d'intervenir dans la forêt et sur le devenir de celle-ci et des services environnementaux qu'elle procure à la société.

Pour la suite des travaux, il sera important de continuer de développer et de tester différentes modalités d'adaptation en collaboration avec les planificateurs de l'aménagement forestier, tout en généralisant le modèle aux autres régions du Québec.

Le Forestier en chef recommande la mise en commun des efforts de recherche et de développement entre les différents acteurs et chercheurs du milieu, autant au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'à l'externe pour permettre la recherche de solutions novatrices afin d'adapter la forêt, le milieu forestier et les pratiques forestières aux changements climatiques.

## L'expertise du Forestier en chef éclaire les décideurs

La mission du Forestier en chef consiste également à éclairer les décideurs en amont de projets pouvant avoir des effets sur les possibilités forestières ou sur des objectifs d'aménagement durable des forêts. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'expertise du Forestier en chef en matière de calcul des possibilités forestières a été sollicitée pour évaluer les impacts de différents projets touchant le territoire forestier du Québec. Le Forestier en chef a également été mis à contribution pour effectuer des analyses d'impacts de plusieurs scénarios visant la protection d'habitats fauniques et pour documenter les modalités particulières à l'égard de divers traitements sylvicoles ou de décisions touchant l'aménagement forestier.

Le tableau suivant fait état des principales évaluations d'impacts réalisées en cours d'année par le Forestier en chef.

### Analyses d'impacts et autres contributions du Forestier en chef en 2020-2021

DOSSIER	ORGANISATION CLIENTE	CONTRIBUTION DU FORESTIER EN CHEF
<b>Aires protégées</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en réponse à des propositions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).	Analyses des impacts sur les possibilités forestières de 54 projets d'aires protégées ou d'agrandissements situés dans les régions de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, de Lanaudière, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.
<b>Caribous forestiers et montagnards</b>	MFFP	Analyse des impacts sur les possibilités forestières de 23 scénarios prévoyant divers niveaux de protection dans des unités d'aménagement situées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
<b>Habitats fauniques</b>	MFFP	Évaluation de l'impact sur les possibilités forestières de modalités permettant la mise en place de directives sur les habitats fauniques applicables au territoire visé par l' <i>Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec</i> .
<b>Mesures d'aménagement</b>	MFFP	Analyse de l'effet sur les possibilités forestières de l'assouplissement de trois modalités de l'aménagement écosystémique.
<b>Thé du Labrador</b>	MFFP	Analyse du potentiel de récolte de Thé du Labrador pour des unités d'aménagement situées au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Mauricie.

PROJETS RÉGIONAUX	DIRECTION RÉGIONALE DU MFFP	CONTRIBUTION DU FORESTIER EN CHEF
<b>Scénario de récolte des feuillus sur un horizon de 20 ans en Gaspésie</b>	MFFP, à la suite d'une demande du Consortium Horizons Bois Gaspésie	Évaluation de différents scénarios de niveaux de récolte des feuillus sur un horizon de 20 ans en Gaspésie
<b>Projets énergétiques</b>	MFFP, en réponse à des demandes du MELCC	Analyses des impacts sur les possibilités forestières de deux projets de lignes hydroélectriques, soit la ligne Micoua-Saguenay et la ligne Appalaches-Maine.
<b>Délimitation d'unités d'aménagement</b>	MFFP	Analyse du transfert de superficie de l'unité d'aménagement 072-51 située dans la région de l'Outaouais vers l'unité d'aménagement 061-51 située dans la région des Laurentides.

## Le système de gestion de la qualité

Au cours de l'année 2020-2021, le Bureau du forestier en chef a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer l'efficacité de son système de gestion de la qualité.

Une analyse des risques pouvant avoir une incidence sur la qualité des produits, a été effectuée. Le télétravail imposé dans le cadre de la gestion de la COVID-19 a mis en lumière certains risques liés à cette situation particulière. Une fois tous les risques identifiés, des mesures ont été mises en place en vue de les atténuer.

Pour une troisième année consécutive, le Bureau du forestier en chef a poursuivi son partenariat d'audits croisés avec le Centre de semences forestières de Berthier. Comme par les années antérieures, des échanges fructueux entre les deux organisations ont permis à chacune d'apporter des améliorations tout en renforçant l'impartialité du processus d'audit.

Enfin, le Bureau du forestier en chef a participé à l'implantation d'une communauté de pratique ISO. Outre le Bureau du forestier en chef, des répondants ISO 9001 (système de gestion de la qualité) et 14 001 (système de gestion environnemental) de différentes directions du ministère y participent, dont le Centre de semences forestières de Berthier, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la planification et de la gestion forestière. Cette communauté a pour objectif d'échanger sur différents sujets touchant les normes de certification et leurs audits afin d'améliorer les systèmes respectifs tout en élargissant les horizons des répondants sur l'application des normes dans différents contextes organisationnels.

## Les progrès des outils de calcul des possibilités forestières

### Nouveaux logiciels plus flexibles et plus performants

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Bureau du forestier en chef a développé une nouvelle plateforme informatique. L'objectif de ce projet était celui de traduire les travaux conventionnels produits par l'organisation en des formats adaptables pour d'autres logiciels. Cette flexibilité d'utilisation permet dorénavant d'importer les résultats des modélisations servant à comptabiliser les captations et les émissions de carbone issus des écosystèmes forestiers.

Pour les analystes, cette avancée ouvre aussi la voie à de nouvelles options et elle permet une meilleure maîtrise de la dimension spatiale des enjeux forestiers. Elle ajoute également des possibilités de modélisation additionnelles afin de traiter des aspects tels l'incertitude et les perturbations naturelles. Partagé et testé par la communauté des experts en modélisation forestière du Canada et de l'étranger, ce logiciel continuera sa progression permettant par la même occasion au Forestier en chef de poursuivre le raffinement de ses outils de calcul.

### Modélisation du carbone forestier

Au cours de l'année, l'organisation a développé et rendu opérationnelle une première série de modélisations du carbone forestier pour les unités d'aménagement faisant l'objet de nouveaux calculs des possibilités forestières. Les analystes ont utilisé les outils modernes de comptabilisation du carbone forestier, soit la plateforme Generic Carbon Budget Model (GCBM). Cette plateforme a été développée par les chercheurs du Centre de foresterie du Pacifique, l'un des 5 centres de recherche du Service canadien des forêts. Ces résultats seront intégrés aux analyses et serviront à déterminer les possibilités forestières de ces unités d'aménagement.

### Modélisation des changements climatiques

Un projet financé en partie par la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques du Canada et visant la modélisation des effets du climat sur les forêts s'est terminé en cours d'année. Le Bureau du forestier en chef possède maintenant des outils de modélisation fonctionnels qui permettent d'évaluer l'état de la forêt selon divers scénarios climatiques. Les outils évaluent également les impacts sur la forêt des perturbations naturelles en plus de prévoir l'effet des mesures d'adaptation. Les livrables du projet comprennent aussi des outils pour soutenir la prise de décision dans des systèmes complexes. Les documents finaux ont été remis à Ouranos dans les termes convenus dans l'entente de financement. Plusieurs présentations ont été réalisées pour en partager les résultats et le rapport final dans les deux langues officielles est disponible sur le site Internet du Forestier en chef.

## Métamodélisation

La métamodélisation, soit l'assemblage de plusieurs modèles couvrant de vastes territoires, a progressé de manière importante en cours d'année. Ces assemblages ont été effectués afin d'évaluer la quantité de carbone capté par les forêts aménagées, d'estimer les cibles de la Stratégie de production de bois et de modéliser le climat de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

## La mission du Forestier en chef interpelle la communauté professionnelle et scientifique de la foresterie

### Le Forestier en chef présent à la Semaine des sciences forestières

La mission du Forestier en chef interpelle la communauté scientifique et professionnelle de la foresterie qui porte un intérêt constant aux travaux de l'organisation. Que ce soit pour recevoir des éclaircissements quant aux possibilités forestières, aux outils et aux méthodes servant à leur détermination ou encore pour connaître l'état de la forêt du Québec et les défis d'aménagement durable.

En cours d'année, de nombreux événements forestiers ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19. D'autres événements ont été tenus en mode virtuel. Ce fût le cas pour la Semaine des sciences forestières de l'Université Laval et à laquelle le Forestier en chef a participé en tant que conférencier. La conférence du Forestier en chef a porté sur ses responsabilités et sur les défis pour le secteur forestier.

## Les 15 ans de la fonction de Forestier en chef

### L'origine de la fonction de forestier en chef

Le 14 juin 2005, l'Assemblée nationale adoptait la Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, créant le poste de Forestier en chef. Six mois plus tard, le 8 décembre 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, présentait en conférence de presse le premier Forestier en chef de l'histoire : l'ingénieur forestier Pierre Levac.

Depuis cette première nomination, plusieurs réalisations ont été accomplies, notamment :

- la mise en place d'une organisation ;
- l'élaboration de nouveaux outils de calcul, de nouvelles méthodes et d'expertises pour déterminer les possibilités forestières ;
- la détermination des possibilités forestières de trois grandes périodes (2008-2013, 2013-2018, 2018-2023 et prochainement 2023-2028) ;
- le dépôt de 3 bilans portant sur l'état de la forêt du Québec et des progrès accomplis en aménagement forestier durable ;
- de nombreux avis au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- des centaines d'analyses d'impacts visant à éclairer les décideurs.

Trois forestiers en chef ont dirigé l'organisation depuis sa mise en place: Pierre Levac (2005-2010), Gérard Szaraz (2010-2015) et Louis Pelletier (depuis 2016). Plusieurs spécialistes les ont épaulés et ont relevé, avec eux, les défis liés à l'implantation d'une nouvelle organisation et à de nouvelles façons de faire en foresterie et en calcul de possibilités forestières.

### Quelques dates clés

- ▶ **14 décembre 2004** : dépôt du rapport de la commission Coulombe
- ▶ **14 juin 2005** : adoption du projet de loi 94 par l'Assemblée nationale créant le poste de Forestier en chef
- ▶ **5 décembre 2005** : annonce, par le gouvernement du Québec, de la nomination du premier Forestier en chef, Pierre Levac
- ▶ **8 décembre 2006** : annonce des premiers résultats de calcul des possibilités forestières pour la période 2008-2013
- ▶ **19 mars 2008** : annonce des résultats d'analyses en vue d'établir la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu pour les 15 unités d'aménagement forestier pour le territoire de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*
- ▶ **10 juin 2010** : dépôt du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*
- ▶ **14 décembre 2010** : annonce, par le gouvernement du Québec, de la nomination du deuxième Forestier en chef, Gérard Szaraz
- ▶ **13 juin 2011** : obtention d'un certificat de gestion de la qualité ISO 9001 : 2008
- ▶ **26 septembre 2011** : annonce de la mise à jour des possibilités forestières pour la période 2013-2018
- ▶ **14 mai 2014** : annonce de la modification des possibilités forestières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015
- ▶ **24 novembre 2015** : dépôt du rapport *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*
- ▶ **28 janvier 2016** : annonce par le gouvernement du Québec de la nomination du 3<sup>e</sup> Forestier en chef, Louis Pelletier
- ▶ **30 novembre 2016** : annonce des possibilités forestières des forêts du domaine de l'État pour la période 2018-2023
- ▶ **7 avril 2017** : obtention d'un certificat de gestion de la qualité ISO 9001 : 2015
- ▶ **13 décembre 2017** : dépôt de l'avis *Prévisibilité, stabilité et augmentation des possibilités forestières*
- ▶ **27 octobre 2020** : dépôt du rapport *Analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État – Période 2013-2018*
- ▶ **28 octobre 2020** : annonce, par le gouvernement du Québec, de la nomination de Louis Pelletier à titre de Forestier en chef pour un second mandat d'une durée de 5 ans
- ▶ **À venir, automne 2021** : annonce des possibilités forestières des forêts du domaine de l'État pour la période 2023-2028

# LE PLAN D'ACTION 2021-2022

Au cours de l'année 2021-2022, le Forestier en chef prévoit réaliser les actions suivantes :

## Possibilités forestières de la période 2023-2028

### Printemps 2021

Présenter les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 aux parties intéressées de chaque région. Afin de respecter les règles sanitaires imposées en raison de la pandémie de la COVID-19, les présentations et les échanges auront lieu en visioconférence.

### Été 2021

Analyser les commentaires reçus à la suite des présentations des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières et considérer les éléments pouvant améliorer la qualité des analyses. Rendre publics les commentaires reçus sous la forme d'un rapport qui sera disponible sur le site Internet.

### Automne 2021

Déterminer les possibilités forestières de la période 2023-2028 et rendre publics les motifs justifiant leur détermination.

## Système de gestion de la qualité

Maintenir l'enregistrement ISO 9001 : 2015 de notre système de gestion de la qualité.

## Éclairer les décideurs

En fonction des demandes d'analyses, produire dans les délais prescrits, des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières touchant les forêts du domaine de l'État.

Évaluations d'impacts prévues en 2021-2022 :

- projets d'aires protégées ;
- analyses forestières ciblées ;
- analyses en lien avec la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en élaboration ;
- analyse des stratégies régionales de production de bois dans le but de valider que celles-ci permettent d'atteindre les cibles de la Stratégie nationale de production de bois.

## Développement des outils de calcul des possibilités forestières

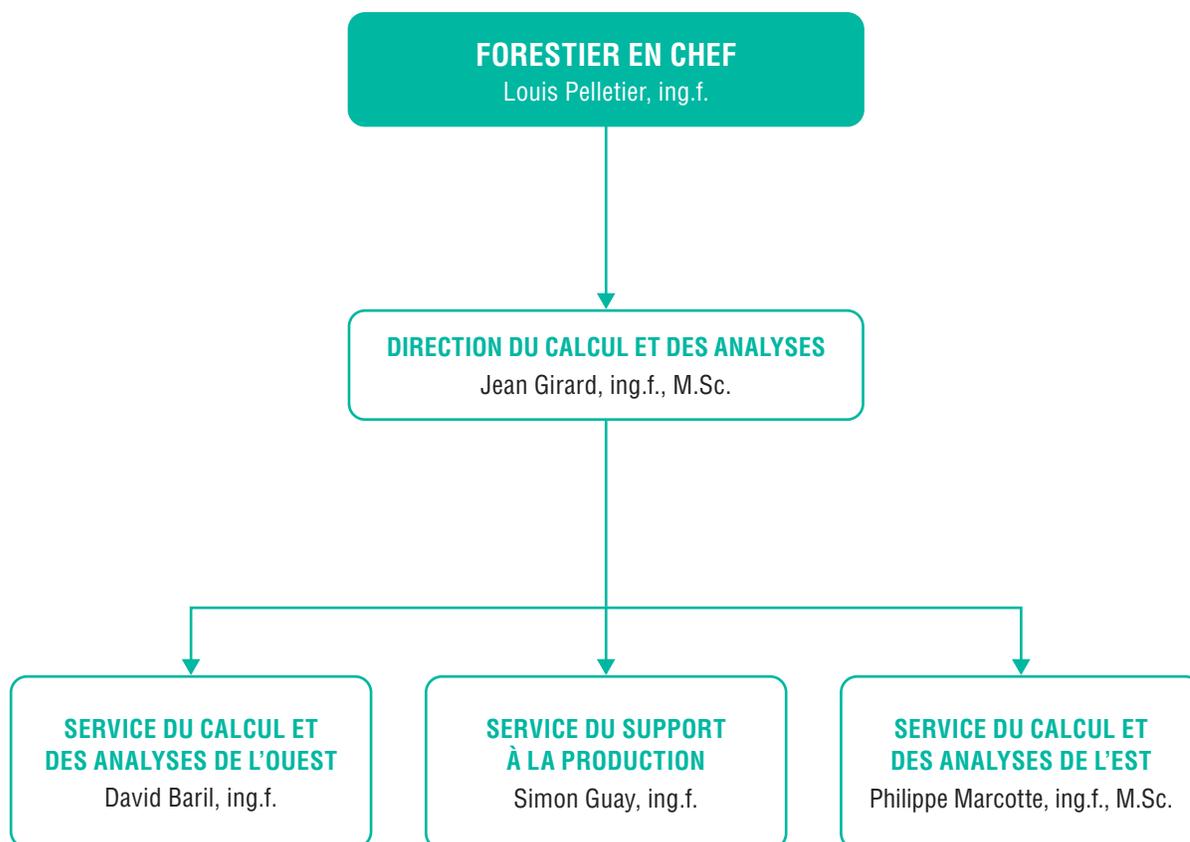
Les projets de développement porteront plus spécifiquement sur les dossiers suivants :

- Établissement d'un bilan de carbone des forêts publiques et de l'évaluation de l'impact de différentes stratégies sylvicoles sur la séquestration de carbone tant au niveau des écosystèmes que des produits du bois ;
- Développement de la mise en œuvre d'une plateforme permettant d'évaluer les effets des changements climatiques, des perturbations naturelles et d'autres incertitudes sur la pérennité de la ressource.



Photographe : Julie Bouchard









**PLAN  
STRATÉGIQUE  
2021-2024**
**MISSION** Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état des forêts du Québec

**VISION** Assurer un leadership et contribuer par son expertise aux décisions et aux enjeux forestiers québécois

**VALEURS ET PRINCIPES**
**Expertise et rigueur**

- Assurer l'expertise professionnelle basée sur l'actualisation continue des connaissances et des compétences de chacun
- Agir avec rigueur, impartialité et professionnalisme afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques

**Amélioration continue**

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail

**Indépendance et transparence**

- Assurer une indépendance dans l'exercice de ses fonctions et en lien avec sa mission
- Diffuser ses décisions et ses justifications en lien avec les éléments de sa mission

 Bureau du  
forestier en chef

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS
Déterminer les possibilités forestières	Détermination des possibilités forestières des unités d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser le calcul des possibilités forestières supportant la prochaine détermination pour la période 2023-2028</li> </ul>
	Détermination des possibilités forestières des unités d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amorcer les travaux pour le calcul des possibilités forestières supportant la prochaine détermination pour la période 2023-2028</li> </ul>
	Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les travaux et les analyses appropriés pour déterminer les possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>
	Développement du concept de rendement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le concept émergent de l'article 48 de la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> et l'intégrer dans la modélisation et dans la détermination du niveau de récolte durable</li> </ul>
Éclairer les décideurs	Production d'évaluations et d'analyses forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des évaluations et des analyses forestières requises pour les décisions stratégiques en aménagement forestier</li> </ul>
	Production d'avis et de conseils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et diffuser des avis et des conseils relatifs à la forêt</li> <li>• Valider les stratégies d'aménagement dans le cadre de la Stratégie nationale de production de bois</li> </ul>
Informer la population	Diffusion de rapports en lien avec différents éléments de la mission du Forestier en chef	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les informations reliées aux possibilités forestières</li> <li>• Mettre à jour et diffuser le <i>Manuel d'aménagement durable des forêts</i> tel que prévu par la Loi</li> <li>• Produire un rapport présentant les activités annuelles du Bureau du forestier en chef</li> </ul>
	Diffusion de rapports sur l'aménagement durable des forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt de la période 2018-2023</li> </ul>
Améliorer la capacité organisationnelle	Déploiement de moyens, d'outils et de méthodes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour les moyens, les outils et les méthodes employés dans le cadre de la réalisation du calcul des possibilités forestières</li> </ul>
	Développement des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une veille scientifique opérationnelle pour tout le personnel</li> <li>• Intensifier les relations avec le milieu de la recherche</li> </ul>
	Maintien du système de gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la certification à la norme ISO 9001 : 2015 des produits de mission</li> <li>• Continuer à mettre en place une approche intégrée de la gestion de la qualité dans la réalisation des mandats</li> </ul>
	Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges au sein du personnel pour assurer une cohérence de vision et de compréhension des enjeux et des défis</li> <li>• Maintenir un plan de gestion mobilisatrice de la main-d'œuvre au Bureau du forestier en chef</li> <li>• Maintenir et développer les ressources humaines pour assurer l'expertise et la capacité de production au Bureau du forestier en chef</li> </ul>

## ENJEUX

### **Détermination des possibilités forestières en considérant les objectifs prescrits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier**

- Pérennité du milieu forestier
- Impact des changements climatiques sur les forêts
- Dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale
- Maintien et amélioration de la capacité productive des forêts
- Utilisation diversifiée du milieu forestier

### **Maintien de la confiance du public et des décideurs**

INDICATEURS	CIBLES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de la revue externe provinciale</li> <li>• Réalisation des travaux de modélisation supportant la détermination des possibilités</li> <li>• Préparation du matériel supportant la détermination</li> <li>• Révision du matériel servant à la diffusion</li> <li>• Détermination des possibilités forestières</li> <li>• Diffusion du matériel de détermination auprès de la clientèle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Printemps 2021</li> <li>• Été 2021</li> <li>• Automne 2021</li> <li>• Automne 2021</li> <li>• Automne 2021</li> <li>• Hiver 2022</li> </ul>	Dynamique intersectorielle Faisabilité Technologies de l'information
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'action Kaizen</li> <li>• Rétroaction de l'exercice précédent</li> <li>• Planification et organisation de l'exercice 2028-2033</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hiver 2022</li> <li>• Hiver 2022</li> <li>• Hiver 2022</li> </ul>	Dynamique intersectorielle Faisabilité Technologies de l'information
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux des territoires forestiers résiduels ciblés</li> <li>• Détermination des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu</li> <li>• En continu</li> </ul>	Faisabilité Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une plateforme de méta-modélisation permettant la mesure des effets pressentis des changements climatiques, des perturbations naturelles et des autres incertitudes affectant la pérennité de la ressource</li> <li>• Développement de la mesure des flux et des réservoirs de carbone de la forêt sous aménagement</li> <li>• Développement de la dimension économique de niveau stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2024</li> <li>• En continu</li> <li>• En continu</li> </ul>	Faisabilité Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des demandes en conformité avec l'échéancier et les produits convenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 %</li> </ul>	Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'avis et de conseils produits</li> <li>• Nombre de stratégies analysées</li> <li>• Production d'un rapport d'analyse en lien avec les stratégies régionales de production de bois</li> <li>• Développement d'un indicateur de suivi pour la période 2028-2033</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 par année (transférable et cumulatif)</li> <li>• 100 %</li> <li>• Printemps 2022</li> <li>• Printemps 2023</li> </ul>	Dynamique intersectorielle Faisabilité Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des présentations du Bureau du forestier en chef</li> <li>• Élaboration d'un plan destiné au large public des éléments de mission du Bureau du Forestier en chef</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu</li> <li>• Printemps 2022</li> </ul>	Technologies de l'information
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la refonte du <i>Manuel</i></li> <li>• Révision du <i>Manuel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Automne 2021</li> <li>• Automne 2021</li> </ul>	Faisabilité Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale</li> <li>• Diffusion du <i>Rapport d'activités du Forestier en chef</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base annuelle</li> <li>• Base annuelle</li> </ul>	∅
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétroaction du travail</li> <li>• Planification et organisation du travail pour l'analyse de la période 2018-2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Printemps 2022</li> <li>• Printemps 2022</li> </ul>	Dynamique intersectorielle Faisabilité Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre opérationnelle de FMT (Forest management tool)</li> <li>• Apprentissage de nouveaux outils de modélisation stochastique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Printemps 2022</li> <li>• Printemps 2022</li> </ul>	Faisabilité Ressources financières Ressources humaines Technologies de l'information
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un processus structuré de veille scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu</li> </ul>	Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse et communication des besoins en recherche et développement</li> <li>• Accroissement du réseautage avec la communauté scientifique (formations, colloques, projets de recherche, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base annuelle</li> <li>• 2 par année</li> </ul>	Dynamique intersectorielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'enregistrement à la norme ISO 9001 : 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu</li> </ul>	Ressources humaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la satisfaction auprès des clientèles des principaux produits de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des principaux produits de mission sondés</li> </ul>	Dynamique intersectorielle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres générales du personnel</li> <li>• Instauration de l'activité <i>Mardi causerie</i> du Forestier en chef</li> <li>• Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 par année</li> <li>• 6 par année</li> <li>• Base annuelle</li> </ul>	Ressources financières
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour et mise en œuvre du plan de gestion mobilisatrice</li> <li>• Maintien et dotation de personnel compétent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu</li> <li>• En continu</li> </ul>	Ressources humaines

**Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

**Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

**Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;

**Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;

**Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

**Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ;

**Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

**Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;

**Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

**Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

**Protection du patrimoine culturel :** le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;

**Préservation de la biodiversité :** la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

**Respect de la capacité de support des écosystèmes :** les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

**Production et consommation responsables :** des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

**Pollueur payeur :** les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

**Internalisation des coûts :** la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.





